

Premier Ministère
Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics
AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Il est envisagé de recruter un (1) spécialiste de passation des marchés publics pour devenir membre du Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP), suivant une procédure de sélection ouverte aux cadres de l'Administration.

Les tâches du poste à pourvoir et le profil recherché sont les suivants :

Tâches du poste à pourvoir	Profil		
	Diplômes	Autres	Expérience professionnelle
<p>Les membres du Comité Permanent vont siéger et se prononcer sur les dossiers qui leurs sont soumis par les commissions de passation des marchés publics</p> <p>Ils assurent La présidence des Commissions spécialisées de la CNCMP</p>	<p>Un diplôme universitaire niveau (BAC + 5 ans) où équivalent-en : Administration, Economie, Gestion, Finances, Droit ou</p> <p>Tout autre profil dont la compétence est jugée nécessaire.</p>	<p>- Maîtrise de l'arabe et/ou du français.</p> <p>- Bonne connaissance de l'outil informatique.</p>	<p>- <u>Générale</u> :</p> <p>10 ans minimum</p> <p>- <u>Spécifique</u> :</p> <p>Une grande expérience dans le domaine de la passation des marchés publics est exigée et elle ne doit pas être inférieure à cinq (5) ans.</p>

Le concours est ouvert aux candidats de nationalité mauritanienne, âgés de moins de 60 ans. Le mandat est prévu pour une durée de 4 ans renouvelable une seule fois.

Le registre d'inscription des candidatures sera ouvert au secrétariat de la CNCMP pendant la période allant du 18 au 28 janvier 2022 tous les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures sauf le vendredi de 9 heures à 12 heures.

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

1. une lettre de motivation manuscrite (en arabe ou en français) adressée au Président de la CNCMP, avec mention du contact ;
2. un CV détaillé et certifié sur l'honneur ne dépassant pas 3 pages ;
3. des copies certifiées des diplômes ;
4. documents ou attestations justifiant l'expérience du candidat
5. une photocopie de la carte d'identité nationale ou du passeport ;
6. un casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
7. un certificat médical datant de moins de 3 mois ;
8. deux (2) photos d'identité récentes et en couleur.

Il est rappelé aux candidats que la présentation d'un dossier de candidature incomplet entraîne son rejet de façon systématique.

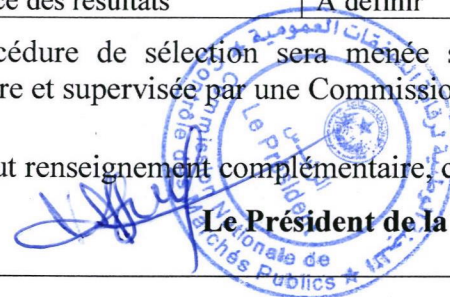
Le dossier de candidature doit être déposé sous pli fermé avec la mention unique « Candidature au poste de membre du Comité Permanent de la CNCMP » au plus tard le vendredi 28 janvier 2022 à 12 heures TU au secrétariat de la CNCMP contre remise de reçu mentionnant le numéro de dépôt.

La procédure de sélection se déroulera comme suit :

Phase de la procédure	Date	Critères et notes
Examen de la recevabilité et de la conformité	01/02/2022 au 03/02/2022	Liste des pièces demandées et conformité aux diplômes et à l'âge requis.
Evaluation de la qualification et de l'expérience du candidat	03/02/2022 au 10/02/2022	85 points
Entretien avec les candidats retenus sur dossier	A définir	15 points
Annonce des résultats	A définir	

La procédure de sélection sera menée sous l'égide des services de la primature et supervisée par une Commission désignée à cet effet

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le tél : 45 25 25 94



Le Président de la CNCMP